

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — 10, Rue Anniba — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

GRAVE ACCUSATION CONTRE M. MILLET

Tunis, le 2 Mars 1899

PROCHAINE ARRIVÉE

d'un

Troupeau de Farceurs

« L'Afrique Française », le nouveau journal quotidien qui vient de faire cette semaine son apparition, nous annonce le retour de M. Millet dans les premiers jours d'avril et l'arrivée d'une caravane d'hommes *marquants* de la capitale dans les sciences, les lettres et peut-être aussi, les affaires dont ils sont les lanceurs qu'il est allé chercher pour se créer de nouveaux amis et nous jeter de la poudre aux yeux.

Naturellement, il y aura des fêtes, des diffas, des fantasias, des illuminations, des drapeaux claquant au vent, des indigènes de commande vêtus de leurs plus beaux habits, ceux qui n'en ont pas, la plus grande masse, en emprunteront à leurs voisins ou à leurs cheicks et caïds.

Tout ce déballage naturellement pour fausser l'opinion des personnalités soi-disant marquantes, plus souvent inconnues qui viendront à « nos frais » visiter notre malheureuse Tunisie qu'il faut, à tout prix, faire passer pour prospère.

C'est un système adopté depuis longtemps par M. Millet qui lui a assez bien réussi jusqu'à présent puisqu'à nos lamentations, à nos cris de détresse, il oppose les dires des quelques farceurs qu'il a gavés et promenés pendant quelques jours en vrai pacha, avec les fonds du budget dont il dispose avec une désinvolture à nulle autre pareille, n'ayant aucun scrupule de recourir aux virements.

Hélas ! tous ces pantins ou plutôt tous ces farceurs qui viennent nous visiter conservent, malheureusement pour nous, une certaine reconnaissance du ventre, d'avoir été si bien hébergés, saoulés, amusés ; aussi, en rentrant, ils crient bien

fort, chez le mastroquet du coin ou dans la loge de leur concierge, que la Tunisie est le pays rêvé, la terre promise, un lieu de délices, c'est ce que demande M. Millet.

Le pipelet et le marchand de gouttes s'y laissent prendre et, un beau jour, après avoir vendu les quelques meubles pour faire de l'argent, un nouveau débarqué s'amène et trouve que, pour ne pas crever de faim, en Tunisie, il faut trimer trois fois plus que chez lui, où il était au milieu de sa famille, au pays natal ou tout au moins sur le sol de la patrie.

Mais où il reste ahuri, c'est lorsqu'on lui envoie un avis de passer à la caisse pour payer les prestations ou bien d'aller pendant quelques jours casser des cailloux sur les routes beylicales !

Il se dit alors qu'il est une f...iche bête de s'être laissé prendre aux boniments des farceurs qui l'on trompé, et, lorsqu'après avoir cherché vainement de l'ouvrage de tous côtés, son petit pécule est épuisé, le voilà une épave de plus sur le pavé tunisien qui court du bureau de bienfaisance au fourneau économique puis enfin au bureau de « la Petite Tunisie » où les malheureux, trop souvent pour notre modeste bourse, viennent frapper à la porte pour obtenir la pièce de vingt ou quarante sous qui les secoure un jour, deux peut-être, des tortures de la faim....

Et enfin, après des démarches sans nombre, la Résidence, quelquefois, veut bien leur faire l'aumône d'un repatriement...

Nous avons connu plus de cent compatriotes qui sont venus de cette façon et repartis de même.

Si les « fétards » que nous amène chaque année M. Millet n'étaient, pour la plupart, que des pique-assiette, il n'y aurait que demi-mal, une saignée au budget et tout serait dit ; malheureusement ceux-ci ont des

amis soit dans la presse, soit au Parlement ; et comme des amis de nos amis sont nos amis, ils en arrivent à faire de protecteurs à M. Millet qui, en qu'é-mule de Cook, le directeur de l'agence de ce nom organise des caravanes et il a, sur celui-ci, l'avantage de ne pas faire payer ses clients.

Il faut que ces gaillages cessent, il faut, qu'en tout lieu, on rappelle à M. Millet qu'on ne l'a pas envoyé en Tunisie pour faire un pareil métier et encore moins de disputer à sa guise d'un budget et de nous écraser d'impôts pour museler, choyer, héberger et déroner, chaque année, une clection de pantins pour qu'il s'en fasse des protecteurs.

Em. Lacroix.

Les quelques Arabes tunisiens qui ont écrit à notre frère de la Régence semblent en doute les paroles qui ont été prononcées à une Française du M... en présence de son jeune délégué.

Une plainte a été déposée à la Gendarmerie qui a fait enquête, entendu des témoins et formulé des propos.

Celui-ci a nié comme un arabe et l'affaire en est restée au parquet n'ayant sans doute été jugé le propos délictueux.

Si quelque jour on envoie un crime a été commis à côté-là contre les personnes nées, le parquet pourra faire né... culpa et les rédacteurs de la Régence confesser que nous avions raison de pousser un cri d'alarme.

Un joli Cable

Nous avons relaté une pièce d'agression dont a été l'objet dernièrement notre confrère G... de Larmor de la part d'un nommé Sebag, employé à l'enregistrement.

Colin ayant déposé une plainte contre son agresseur, celui-ci, qui a fortement écopé dans l'agrarre, n'a pas voulu en rester avec le directeur de l'Echo et s'est fait délivrer un certificat médico-légal attestant de nombreuses plaies et blessures de quoi envoyer un homme *ad patres*.

Croirait-on que sur le vu de ce certificat, le Parquet a eu le devoir de comprendre Colin dans les poursuites qui, tout d'abord, n'étaient dirigées que contre Sebag ?

C'est un joli comble, on avouera, qui, certainement, ne peut se voir qu'en Tunisie.

Ainsi, vous, moi ou un autre, M. le Procureur de la République

ou le Président du Tribunal, nous passons tranquillement dans la rue. Un monsieur nous bouscule et nous frappe traitreusement par dessus le marché. Nous lui répondons immédiatement coup pour coup, peut-être un peu plus fort que lui et dame police, pour nous être défendu, nous dresse un bon petit procès-verbal qui nous renvoie l'un et l'autre devant la police correctionnelle !

Il faut venir en Tunisie pour voir cela.

En France, jamais on ne verbaliserait contre un individu qui n'aurait fait que se défendre.

Puisque des poursuites ont lieu, le procès va être bientôt dans la main du juge qui aura à se prononcer sur un aussi bizarre procès-verbal à l'égard de Colin.

En toute justice, c'est le provocateur qui doit être puni, et le Tribunal le pensera ainsi surtout que cette affaire, provoquée par un fils de Judas, venant après l'incident de la... au mécontentement dans une partie de la Colonie française.

Le tribunal de l'Ouzara a fait un exemple en frappant fort les insulteurs de la France, le Tribunal français ne se montrera pas moins sévère en punissant Sebag de manière à lui adoucir et policer les mœurs pour le restant de ses jours.

Nous ne pensions pas être si bon prophète en écrivant dans notre article : « Salut à Loubet ! » que ceux qui attisent la haine et fomentent la révolution sont des perturbateurs coupables dont les manifestations pourraient cacher des dessous secrets et inavouables.

Le lendemain, le télégraphe nous apportait la nouvelle de l'arrestation des députés Déroulède et Marcel Habert.

A notre avis, ces deux parlementaires ne relèvent non du juge d'instruction mais d'une commission de médecins aliénistes.

Qu'on leur ouvre les portes de la Conciergerie et qu'on les fasse doucher.

C'est le seul remède qui convient à leur équipée.

UNE DÉROBADE

Contrairement à ce que nous avons annoncé dans notre dernier numéro, la Cour d'Appel d'Alger n'a pas décidé qu'aucune loi ne régissait les expropriations pour cause d'utilité publique hors de Tunisie, mais elle s'est déclarée incompétente c'est-à-dire qu'elle a confirmé les jugements du tribunal de Tunis qui ratifiaient la confiscation d'une propriété, ainsi que la pure dépossession, la fixation de l'indemnité et les offres réelles du montant de cette indemnité.

Nous trouvons non seulement qu'elle a mal fait parce qu'il ne s'agissait pas de heurter un décret du

Bey et que, par conséquent, la question de compétence ne pouvait être ni agitée ni tranchée, mais encore parce qu'elle n'a pas voulu connaître le décret du 20 moharrem 1275 sans application dans la plupart des cas où il est invoqué.

Nous estimons que ce décret ne règle pas la matière en Tunisie et qu'il est incomplet et insuffisant pour servir de base à des expropriations en dehors de l'enceinte de Tunis et pour des causes autres que celles qui y sont nettement déterminées.

Nous continuons à penser aussi que l'article 11 dudit décret n'a jamais été appliqué tel qu'il est conçu et qu'aucune autre disposition légale en autorisant la violation de toute procédure inventée par l'Administration pour déposséder les tiers est nulle et sans valeur.

Par conséquent, c'était là ce qu'il fallait juger et non la question de validité ou d'appréciation du décret.

En se dérochant, la Cour d'Appel a dû évidemment subir une pression gouvernementale. Elle a eu tort d'y céder.

Nous ne pouvons comprendre autrement son refus de juger sur le point qui lui était soumis et qui était précisé.

D'après les termes du décret 1888 qui règle la procédure en ces matières, le recours en Cassation n'existe que par abus de pouvoir.

En fuyant le débat, en s'échappant par la tangente, le juge commet une mauvaise action.

Il sera donc, à notre avis, nécessaire de recourir par voie de pourvoi en Cassation et pour cause d'abus de pouvoir contre les deux arrêts de la Cour d'Appel d'Alger.

Il y a abus de pouvoir puisqu'il y a refus de juger, et que les juridictions établies refusent de constater que la loi a été étendue au delà de son texte et que ce texte n'a jamais été appliqué tel qu'il est écrit.

Ce n'est pas par la déclaration d'incompétence que la Cour aurait dû se tirer d'affaire mais bien par un examen des lois en vigueur et de leur application.

Échos & Nouvelles

Après le Protectorat, la Régence vient de disparaître.

Ces deux journaux ont fait place à l'Afrique Française, journal républicain, quotidien, indépendant, qui a paru mercredi matin.

A ce titre, nous lui souhaitons longue vie.

Une parente de M. Macchvitz, de l'Agriculture, la victime de l'important vol de bijouterie, le jour de la Bataille des Fleurs, est venue nous

informer que tous ces bijoux lui avaient été apportés en dote par sa femme le jour de son mariage.

Nos félicitations à M. Macchvitz d'avoir épousé une charmante femme ayant une grosse dote.

Les négociants de Tunis, petits et grands, s'imposent de lourds sacrifices pour souscrire en vue de donner des fêtes, mais le Gouvernement ne suit pas l'exemple puisqu'il refuse même une subvention théâtrale suffisante pour permettre à M. Donchet d'ajouter à son programme l'opéra-comique et l'opérette.

Devant le tolle général qui avait accueilli le refus de M. Millet, notre Résident, à qui le Conseil municipal avait tendu une perche, s'est empressé de s'en accrocher et de donner une demi-satisfaction à l'opinion publique en accordant huit mille francs au lieu de quinze pour quelques représentations d'opérettes.

Celles-ci vont commencer ces jours-ci.

Pourquoi a-t-on pris un décret interdisant de faire opposition aux paiements des dotations affectées aux membres de la famille beylicale ?

Nous comprenons parfaitement que des débiteurs cherchent à se soustraire aux poursuites de leurs créanciers quand ils ne peuvent pas payer, mais nous comprenons moins que les membres de la famille royale régnante enlèvent des garanties à leurs créanciers.

En France, sous les monarchies, empire ou royauté, les fournisseurs pouvaient se faire payer. Il n'en est pas de même ici, et nous le regrettons d'autant plus qu'il n'y a qu'à puiser dans le budget pour se procurer des fonds.

Nous estimons que M. le Résident général aurait fait œuvre saine et morale en ne provoquant pas un pareil décret ou en ne le promulguant pas.

Nous venons de recevoir les deux premiers numéros d'un nouveau journal bônois *l'Éveil Bônois*, dirigé par notre confrère Maxime Rasteil surnommé le Rochefort, algérien.

Nous lui souhaitons un légitime et franc succès et un peu moins de procès qu'au *Réveil*.

Un spectacle peu banal est réservé aux deux cents invités, triés sur le volet, que va nous amener M. Millet, et ce ne sera pas le moins beau.

On fera défiler devant eux les prestataires Français de 18 à 55 ans qui ne peuvent pas racheter la corvée en argent. Ils assisteront à ces nouveaux travaux forcés en pays étranger sous l'œil sévère du Représentant de la République Française en Tunisie, auteur de la loi, et ils pourront s'assurer que les Français ne méritaient pas cette humiliation.

M. Révoil, Résident général adjoint, s'est rendu, lundi matin, par le train de 11 h. 15 au domaine de Potinville accompagné de MM. Ducroquet et Machuel, directeurs généraux des Finances et de l'Instruction publique, Gauvry, directeur du Domaine, et Communaux, commissaire-priseur.

Après un excellent déjeuner, ces messieurs ont visité le superbe vignoble dans lequel M. Gauvry est en train de transformer la nature du terrain en faisant apporter des milliers de mètres cubes de sable au moyen d'un chemin de fer Decauville.

La santé publique n'est pas très bonne en ce moment à Tunis. La cause en est sans doute à la température bizarre dont nous jouissons ou que nous subissons. Il y a des cas d'influenza nombreux.

Aussi recommandons-nous à tous sans distinction d'éviter les rhumes et les refroidissements.

Si la journée est chaude, dès le coucher du soleil la température devient fraîche et même froide. Il faut donc se couvrir le soir pour éviter les maladies qui règnent en ce moment.

Tout récemment, nous avons parlé d'un faussaire qui avait évité le bague par suite d'une trop grande bonté de la part de ses dupes et peut-être aussi la crainte de perdre une somme plus importante à celle qu'ils ont dû passer par profits et pertes.

Ce monsieur, au lieu de se tenir coi et de se tapir dans un trou de souris, relèverait la tête et s'apprêterait, peut-être, à vouloir jouer un rôle politique.

Nous le lui défendons bien, par exemple. S'il le faut, nous publierons un fac-similé des faux commis et donnerons le nom du faussaire.

DERNIER ÉCHO d'une Cérémonie funèbre

La cérémonie funèbre à la mémoire de notre regretté Président Félix Faure a donné lieu à des critiques plus ou moins justes que nous croyons devoir passer sous silence. Cependant, un compte-rendu détaillé dû à la plume d'un chroniqueur, que nous nous gardons d'accuser de partialité, nous a laissé rêveur.

Ne trouvant, probablement, rien à critiquer de la superbe exécution, par les Pères Blancs, des fragments de messes de Gounod et de Mozart, aussi bien que de la correction de leur liturgie et de la beauté de leur voix, ce chroniqueur impitoyable leur reproche de ne pas avoir de voix de soprani !!... C'est absolument comme si nous reprochions à un bel homme de ne pas être femme!

Les voix de soprani appartiennent aux enfants et aux femmes. Les Pères Blancs ne sont plus des enfants, et, si quelques-uns d'entre eux sont Auvergnats, je ne pense pas qu'ils soient jamais des femmes.

Pour entendre des hommes chanter les soprani, il faut aller à Saint-Pierre de Rome où ces messieurs de la maîtrise chantent avec leur voix d'enfant, assez semblable à celle des ennuqués du Bey auxquels ils ressemblent par leur sexe.

Grâce de ces critiques mesquines ; il serait plus décent de parler d'autre chose.

Nous n'avons pas été peu surpris de ne pas entendre à cette cérémonie nationale et municipale « l'Harmonie Française ». Sa place y était marquée, avec la Musique des Zouaves.

Renseignements pris, nous savons qu'elle avait répété pour cela et avait sollicité de la Résidence l'honneur de se faire entendre à cette occasion. On a cru devoir lui substituer un orchestre de vingt-et-un musiciens dont dix-sept Italiens. On aurait pu, à notre avis, profiter d'une autre occasion pour nous faire goûter les beautés d'une musique cosmopolite.

C. DE MAUROY.

Grave Accusation contre M. Millet

Quelques jours après la mort du marquis de Morès, la *Petite Tunisie* lançait une grave accusation de complicité d'assassinat contre deux hauts personnages que nous ne nommons pas, et pour cause, car il nous en aurait coûté, ce qui nous est arrivé quelque temps après, d'être empoignés par une cinquantaine d'agents de police, bien armés, commandés par tout le haut personnel policier, et fourrés en prison pour des mois et des mois.

Mais dans notre article, que nous n'avons plus sous les yeux, la police ayant tout raflé dans nos bureaux, depuis la collection du journal jusqu'aux imprimés, en passant par la correspondance insignifiante l'autre

étant toujours en lieu sûr — et même au caractère ayant servi à l'impression et à nos journaux qui ne nous ont été ni restitués ni payés, mais dans notre article disons-nous on pouvait parfaitement reconnaître les deux personnages à qui nous faisons allusion.

Et les renseignements que nous tenions, nés avaient été écrits de Gabès, d'une personne absolument digne de fait et sûr.

Après les des années, l'affaire a suivi son cours, peut-être un peu lentement mais néanmoins elle a marché et c'est la grave *Dépêche* elle-même qui ne craint pas d'encourir les foudres résidentielles, car elle sait peut-être que M. Millet est bien malade en publiant l'interview d'un de ses éditeurs, avec M. Jules Delabre, ancien député et rédacteur du *Libre Parole*, disant qu'une lettre a été adressée par Madame la marquise de Morès contre M. Millet, résident général, et l'ex-lieutenant colonel Rebillet pour complicité d'assassinat contre son mari.

L'accusation est excessivement grave, comme on le voit et il faut que Madame la marquise de Morès ait des preuves sérieuses en main car si elle n'en avait pas elle encourrait des années de prison pour dénonciation calomnieuse.

Le congé M. Millet dans les moments critiques où il a été pris s'explique pour d'hui et nous comprenons parfaitement que le ministère n'y a pas fait opposition.

Félicitons le gouvernement et attendons le résultat de l'enquête que va faire le baron d'Alger qui probablement voudra pas confier celle-ci au parquet du tribunal de Sousse et enverra un conseiller ou deux sur place.

C'est leavers de la médaille qui commencent M. Millet.

Dans tous les cas, c'est son déplacement brève échéance.

Ce jour nous illuminerons, car la Tunisie sera débarrassée du plus néfaste et du plus de ses administrateurs.

EM. L.

VIVE LOUBET !

Dernièrement, à Paris, un monsieur a été arrêté dans un groupe de personnes qui criaient : Vive Loubet.

Le cas est grave, évidemment, mais où il vient davantage c'est lorsque le tribunal correctionnel a cru devoir condamner à 25 fr. d'amende un monsieur qui manifestait ainsi ses sympathies envers le premier magistrat de la République.

Or le tribunal n'a condamné que sur un rapport de police. On ne s'imagine pas quelle influence un racontar de police peut avoir sur la détermination et la conviction des juges.

L'agent de police verbalisateur indiquait dans son rapport que « Vive Loubet » étaient des « mots conventionnels ».

Le *Journal des Débats* qui relate les faits et quel nous les empruntons gogues de un peu la police et le tribunal propos de cette condamnation est normal et si peu justifiée.

Voici comment il apprécie les faits :

« La Chambre correctionnelle a infligé à un personnage 25 fr. d'amend. Elle a sans doute voulu lui indiquer par là, qu'en tout état de cause et que les citoyens avaient de mieux faire était de ne rien crier. Si tels ont été ses motifs elle est assurément pleine de sagesse et on ne peut que l'approuver. »

« Mais tout de même le rapport de police est fait pour inspirer aux gens simples une profonde perplexité. Mots évidemment conventionnels ! »

« Pourquoi « Vive Loubet ! » est-il un cri évidemment conventionnel ? Quel est le sens caché sous ces paroles si claires en apparence ? Que peut vouloir dire :

« Vive Loubet ? La police aurait-elle pensé que : Vive Loubet ! signifie à bas Loubet ! Mais ce serait une étrange manière de témoigner son antipathie à quelqu'un que de parcourir les rues en l'acclamant... »

« Seul, dans cette ombre où l'on s'égare un fait apparaît incontestable. Mais il est étrange et saugrenu plus que tout le reste. »

« C'est que pour l'agent de police auquel on doit ce mémorable rapport, le cri : Vive Loubet ! ne peut avoir qu'un sens évidemment conventionnel. »

« Je ne sais ce que pense de cet avis le tribunal correctionnel. Mais, à sa place, je sais ce que j'aurais fait, j'aurais immédiatement infligé quelques jours de prison à l'agent pour outrage au chef de l'Etat... »

En critiquant ainsi l'agent et son rapport, le rédacteur du *Journal des Débats* censure vertement le tribunal qui admet les termes de ce curieux rapport et a adopté la manière de voir du policier c'est-à-dire que Vive Loubet ! était un cri séditieux alors qu'il signifie : Vive le Président de la République.

C'est égal, voilà un manifestant qui doit la trouver mauvaise.

Ça lui apprendra aussi de formuler son opinion bruyamment de contre-manifester et de répondre : Vive Loubet ! aux énergumènes qui criaient : « à bas Loubet ! »

Décidément la logique n'existe plus dans notre beau pays de France. On y applique les lois à tort et à travers. On transforme les idées des uns et des autres. On falsifie les intentions les plus pures. On poursuit l'innocent et on en fait un coupable parce qu'on dénature sa pensée, son acte, sa manifestation et son vœu.

Quoique d'après ce jugement il soit subversif, séditieux, inconstitutionnel — juridiquement ou judiciairement — de crier Vive Loubet ! nous terminerons cet aperçu par le cri que nous poussions l'autre jour de « Vive Loubet ! »

Robert Domec

Le journal du mardi a, sous ce titre, parodié la mort de l'infortuné garde-champêtre Domec.

C'est une mauvaise action, en présence de ce cadavre à peine enseveli.

Que ce fonctionnaire ait été tué par vengeance où qu'il se soit blessé par accident, peu importe. Pour dégager la responsabilité du meurtrier — s'il y a — un Français n'aurait pas dû prêter à la victime des sentiments aussi bas que ceux qu'il prodigue à ce Robert qui, au moment de mourir, accuse un arabe innocent pour pouvoir faire croire que l'accident lui est arrivé dans l'exercice de ses fonctions et faire ainsi bénéficier sa veuve ou ses enfants d'une pension de retraite...

C'est bien mesquin et il faut un réel courage pour créer de pareils romans sur une tombe à peine fermée.

Tout cela pour montrer la nature fière et chevaleresque d'un arabe de commande !

Sus aux Juifs algériens

Toussant unanimité ! Sublime accord !

Toute la presse d'Algérie sans distinction d'opinion et de parti a parlé du Syndicat commercial tunisien dont nous avons annoncé la création pour lutter contre la façon de commercer des juifs algériens qui viennent s'installer à Tunis en prétendant y introduire leurs mœurs et continuer leurs exploitations qui ont soulevé l'Algérie contre eux.

Beaucoup de nos confrères ont reproduit en entier notre article, ce qui est très flatteur pour nous, et

applaudit l'excellente idée de la formation de ce Syndicat.

Notre confrère du *Républicain* de Constantine trouve l'idée excellente d'apposer un signe extérieur pour faire connaître au public que le magasin fait partie du syndicat et qu'on peut y entrer acheter en toute confiance sans aucune d'être volé.

« Voilà, dit-il, une initiative qui fait honneur aux commerçants français de la Tunisie et un bel exemple que donnent ces derniers aux commerçants algériens et constantinois en particulier, qui se laissent déborder par la camelotte juive sans faire aucun effort ni prendre aucune mesure pour résister. »

« Quand donc aurons-nous, dit-il, un Syndicat des commerçants français à Constantine ? »

Appétit Vorace !

Les avocats sont décidément insatiables.

Ils assignent leurs clients avec une désinvolture remarquable. Lorsqu'ils ne sont pas satisfaits des honoraires qui leur ont été versés ils jouent du papier timbré.

Ce qu'il a de très curieux, c'est qu'ils paraissent croire qu'ils ont le droit de taxer leurs honoraires à leur gré, à quelque chiffre qu'ils puissent s'élever. Cette opinion est partagée sans doute par la justice puisqu'elle condamne imperturbablement le client sans s'inquiéter s'il y a eu un contrat entre celui-ci et son avocat et si ce dernier a rempli ou non le mandat dont il réclame le salaire.

Le droit de fixation par l'avocat de ses honoraires nous paraît des plus critiquables car avec l'appétit de quelques-uns de ces messieurs c'est la ruine du justiciable.

Nous pensons également que des avocats abusent de leur qualité en retenant les pièces qui leur ont été confiées par les plaideurs.

Ils n'ont aucun droit de détention et le Parquet aurait dû le leur rappeler lorsqu'il a été saisi de plaintes à ce sujet.

Chronique locale et régionale

AU TRIBUNAL

L'enrôlement d'une affaire coûte-t-il 5 francs 80 centimes comme l'affirment les plaideurs ou seulement 15 centimes ainsi que le prétend M. le Président ?

Le public qui paye demande à être éclairé puisqu'il éclaire.

A LA CROIX-VERTE

La « Croix Verte » vient de procéder au renouvellement de son Conseil d'Administration. Les membres de cette utile société ayant à cœur la tâche qu'ils se sont librement imposée ont porté leur choix sur des personnes indépendantes qui donnent journellement des preuves évidentes de leur abnégation aux œuvres éminemment humanitaires.

M. le Docteur N. Converti a été nommé Président à la presque unanimité. Nous prions l'honorable médecin de vouloir bien recevoir toutes nos félicitations pour cette nouvelle marque de confiance et de reconnaissance que viennent de lui donner les membres de la *Croix-Verte*.

M. le Dr Converti est un homme de cœur, très connu dans notre ville il ne compte que de nombreux amis dans toutes les colonies indistinctement.

Honnête, probe, charitable et philanthrope dans toute la force du mot, il n'a jamais fait partie de ces groupes de toutes nuances ayant pour objet unique de contrecarrer l'influence française et qui disparaissent comme par enchantement depuis la signature des récents traités. La seule préoccupation de l'aimable docteur a été et est encore celle de soulager les malheureux et de prodiguer gratuitement des soins aux indigents. Cet ami de la France

a toujours refusé les honneurs et est demeuré inébranlable dans sa religion et dans ses principes. M. Converti assure depuis plusieurs années le Service Sanitaire de la Croix-Verte.

Nous osons espérer qu'avec l'appui de ses dévoués collaborateurs il saura donner à la société le caractère *exclusivement international* qu'elle doit avoir et qu'il saura en outre en excellent praticien qu'il est lui tâter le pouls et lui infuser un sang nouveau dont elle a grand besoin car à la grande stupéfaction de la population tunisienne la Croix-Verte se trouve depuis plusieurs mois à l'état anémique.

L'HOTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

C'est ainsi qu'on s'est plu, en haut lieu, à baptiser l'ancienne maison Cohen.

L'étiquette ne fait rien à la marchandise mais ce qu'il y a de surprenant c'est que les Sociétés Françaises qui demandent le local pour y donner des représentations théâtrales ou autres, même dans un but charitable, sont obligées de payer la location des salles.

Nous comprenons maintenant le mot « Hôtel » dont on a affublé le monument.

C'est bien en effet, un hôtel. Mais puisqu'il en est ainsi pourquoi ne pas mettre sur la façade un écriteau ainsi conçu :

- « Repas pour noces et banquets ;
- « On loge à la nuit ;
- « Pour traiter, s'adresser à la Résidence. »

BEJA

Il paraît qu'on laisse les Arabes enterrer leurs morts un peu partout, au détriment de la morale et de la santé publique.

A quelques mètres d'une boulangerie on a inhumé des cadavres indigènes.

On devrait bien s'opposer à la continuation de pareilles coutumes qui constituent un véritable danger pour la population.

Cabinet de M. ODDO, médecin-dentiste. — Rue des Tanneurs. — Dents modérées.

AUX SOURDS. — Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympan artificiels de L'INSTITUT, a remis à son institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympan puissent les avoir gratuitement. S'adresser à L'INSTITUT, "LONGCOTT," GUNNERSBURY LONDRES, W.

Spectacles et Concerts

CONCERT MONTE-CARLO

ANCIEN CHAPITRE
MM. Sirand et Sabatier les nouveaux directeurs ont enfin relevé le prestige de cet établissement et en ont fait le rendez-vous de toute la bonne société.

Artistes de premier ordre. — Confortable irréprochable et consommations des meilleures marques telles sont les qualités réunies dans ce coquet concert qui regorge de monde tous les soirs.

Entrée libre.
Restaurant à la carte et à prix fixe
Déjeuners 2 fr.; Diners 2 fr.50
Ouvert toute la nuit.

Brasserie du Phénix. — MACHERET, propriétaire. — Restaurant à toutes heures. — Salon au premier. — Bière brune et blonde supérieure. — Expéditions dans l'intérieur.

GRAND HOTEL et Restaurant du Casino d'Hammam-el-Lif, ouvert toute l'année.

PIANOS, ORGUES

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

F.-J. COTTEAUX
ex-sous-chef de musique au 4^e Zouaves
54, Avenue de la Marine

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
22, rue de Russie, 22

Immeubles, de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Capitaux à placer

sur première hypothèque

A TUNIS

S'adresser au bureau du journal

Vermouth DOLIN

DOLIN — Chambéry

Seul représentant pour la Tunisie
L. SOLET, 16, avenue de Carthage.
TUNIS

Cabinet de Consultations Juridiques

55, Rue Al-Djazira, 55

A. MARÉCHAL, Directeur

ancien principal clerc d'avoué et d'avocat défenseur
Rédaction de mémoires et conclusions.
Contrats et actes de procédure. — Représentation en Justice. — Direction de tous — procès. Immatriculations. Bornage. Arbitrage.

Première marque de Pontarlier

ABSINTHE

J
U
N
O
D

Se trouve dans tous les cafés et chez les négociants en gros. L. SOLET, agent général dépositaire pour la Tunisie, 16, avenue de la Marine, Tunis.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRANDE RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

AGENCE PAYAN

TUNIS. — Rue Es-Sadikia, 12.

Transit international. Service de groupage et réexpéditions pour tous pays. Opérations de douane. Camionnage. Déménagement, Emballage de mobilier. Service des bagages aux arrivées et départs des paquebots.

PAVILLON de FLEURS

PASSAGE DE TUNIS

M^{me} A. MEYER

Bouquets et corbeilles pour fêtes et noces, bonbonnières et corsages pour soirées et bals. Couronnes mortuaires en fleurs fraîches. Continuellement grand choix de papiers, bouquets, paniers à fleurs et articles de fantaisie garnis ou non pour cadeaux.

Travail soigné.
Plantes, pots de fleurs et fleurs coupées.
Se recommande pour son bon goût.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE

10, rue Annibal, Tunis

Le Gérant : EM. LACROIX

Quinquina VINCENT

(Marque déposée)

Vente des vins de l'Archevêché de Carthage
Gros et détail
Expéditions par caisses et papots
dans tous les pays

On expédie par colis-postal dans toute la France du Vin Muat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins,
7, rue du Soudan, près de la Gare française TUNIS

POUDRE DE RIZ
ADHÉRENTE, INVISIBLE
PARFUM EXQUIS

LA MADONE

VENTE EN GROS
HUBERT, Parfumeur, BORDEAUX
Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies,
à PARIS, 26, Rue d'Enghien.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte,
M. Avice à Tunis.

FEUX D'ARTICE

en tous genres

J. PAONESSA, officier

Fournisseur de S. A. le

et de la ville de Tunis

Prix défiant toute concurrence

22, avenue de la Marine Tunis
Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards, serpents, soleils, etc.; figures allégoriques sur commande.

HYGIÈNE DE LA BÈCHE

Les qualités désinfectantes, microbicidiques qui ont valu au Coaltar Saponiné de son admission dans les hôpitaux de la ville de Tunis, le rendent très précieux pour les soins sanitaires, lavages des nourrissons, soins de la bouche, etc. des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie N

Vins et Cognaçs

GROS — G. MARRI — DÉTAIL

Passage de Tunis

TUNIS

Vin rouge à la bouteille 300 le litre.

Livraison à domicile par 12

COMESTIBLES

VINS FINS, CHAMPAGNE, LIQUEUR, etc.

Musique, Pianos, Instruments

M. DURAZZO

rue Amilcar

Vente, Echange, Location de Pianos

Accord et Réparation

Représentant des maisons G. Wolf

et Cie, et A. Bord. Seul représentant de la maison Boisselot.

100 Pianos pour Lons 100

N.-B. -- Sur les prix que fabricant, la maison Durazzo fait les mêmes

réductions que les fabricants

Tous les pianos sont garantis

36 Mois de crédit

APÉRITIFS, COGNACS & LIQUEURS

- CUSENIER -

" PREMIÈRE MARQUE DU MONDE "

Entreprise générale pour l'Electricité

Félix DAPOIGNY

20, rue Es-Sadikia, 20 - TUNIS

Téléphones, sonneries électriques, porte-voix, lumière électrique, paratonnerres, moteurs à gaz et à pétrole.

ASPHALTES

La Maison C. DUMERGUE ET SES FILS a l'honneur d'informer MM. les Ingénieurs, Architectes, Entrepreneurs et Propriétaires, qu'elle est dépositaire des produits de la SOCIÉTÉ CIVILE DE BITUMES ET D'ASPHALTE DU CENTRE et qu'elle se charge de l'application de ses produits dans toute la Régence.

CAVES DE MOGHRANE

Avenue de Paris, 10, TUNIS

VINS EN GROS ET AU DETAIL
à 0 fr. 25 le litre.

On porte à domicile par bonbonnes.

Eau-de-vie de vin,
Eau-de-vie de marc., Liqueurs fines
Vin de Chianti, Champagne.

Fonds de modes à céder
pour cause de
départ. — Bonne clientèle. — Prix
demandé : 500 francs comptant.

S'ad. au bureau du journal.

A VENDRE ou à louer à
Maxula-Radès,
belle villa avec jardin, remise, écurie.
S'ad. Villa Jeanne Marguettie.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

TUNIS — 17, rue d'Espagne, 17 — TUNIS

CHALLANT & C^{ie}

SPÉCIALITE DE CAFÉS GRILLÉS

Thés et Chocolats de premiers choix

G^{de} Blanchisserie de la Résidence

41 et 43, rue Sidi-bou-Mendil — TUNIS

Maison de confiance — la plus ancienne de Tunis

M^{me} J. MIET, propriétaire

LAVAGE, REPASSAGE, GLAÇAGE, RACCOMMODAGE,

TEINTURE et DÉGRAISSAGE

Le linge est pris et rendu à domicile

La Maison est également dépositaire du SAVON marque "Le Chapeau" Cristaux

Soude "Phénix" et Epingles pour repasseuses

GROS ET DÉTAIL — PRIX MODÉRÉS

GRAND PRIX EXPOSITION INTERNATIONALE LYON 1894

HORS CONCOURS. Membre du Jury EXPOSIT. INTERN. BORDEAUX 1895

PLUS DE MAUX DE DENTS!
PAR L'EMPLOI DES
DENTIFRICES
Elixir, Poudre et Pâte

des RR. PP. **BÉNÉDICTINS**
de l'Abbaye de Soulac
Dom MAGUELONNE Prieur
Inventé en l'an 1373 par le P. BOURSAUD

Vente en Gros: SEGUIN, BORDEAUX
MAISON FONDÉE EN 1807

VENTE dans toutes les BONNES PARFUMERIES, PHARMACIES ET DROGUERIES.

MAISON à PARIS, 26, Rue d'Enghien.

EXIGER LA SIGNATURE DU PRIEUR MAGUELONNE



Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

Grandes Brasseries Réunies de Maxéville (Nancy)

DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE

"Brasserie de MAXÉVILLE"

Rue Amilcar — TUNIS

Les Bières de Maxéville, recommandées par toutes les sommités médicales, sont les plus légères et les moins alcoolisées de toutes les bières françaises, (Analyse du Laboratoire municipal de la ville de Paris.)

Expéditions à l'intérieur, en fûts et en bouteilles.

SOCIÉTÉ DES SABLES DE L'OUED MILIANE DE KLÉDIA

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., que depuis le 22 février elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, *exempt de terre*. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées.

S'ADRESSER A SON REPRÉSENTANT A LA GARE FRANÇAISE

THE PETROLEUM C^y Société des Pétroles Russes

Batum-Tunis-Malte

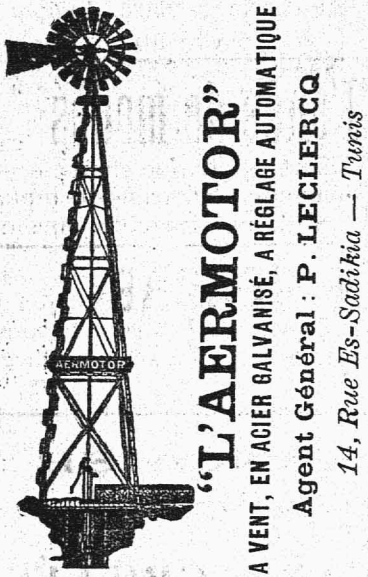
Bureaux, 21, rue d'Italie : Entrepôt, rue de Besançon, 25, TUNIS

DRAPERIES ET NOUVEAUTÉS

TAIEB & HAIAT Marchands-Tailleurs
16, Avenue de France, 16, TUNIS
Grand choix de Costumes, Pardessus pour enfants et jeunes gens
chemises, caleçons, mouchoirs, parapluies, cravates, etc.

EPICERIE & COMESTIBLES
DÉTAIL DOURA FRÈRES GROS
25-27, rue des Glacières - TUNIS
DENRÉES COLONIALES, LÉGUMES SECS, CONSERVES ALIMENTAIRES
Semoules et farines - Pommes de terre
Liqueurs ordinaires et de premières marques

Demandez partout
LE KINA-BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison LAVAINE & Co et du Champagne MONTEBELLO



MÉCANICIENS
demandez à M. Louis GORSSE
12, Avenue de Carthage, Tunis,
le prix courant des huiles minérales, graisses minérales, déchets de coton et toutes fournitures pour machines, qu'il a toujours en magasin.

La New-York
Compagnie d'Assurance sur la vie
Créée en 1843
Etablie en France en 1870
Dépôts permanents en France et en Europe: Plus de 60 millions.
Fonds de garantie: Plus d'un milliard 100 millions.

BANQUE DE TUNISIE
SOCIÉTÉ ANONYME. - Capital 8.000.000
Siège Social à TUNIS
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements - Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes - Dépôt à vue et à échéances fixes - Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports - Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens - Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.
Souscriptions - Emissions
Agence générale à Tunis: H. CARBONARO, 52, rue Al-Djazira

Droguerie-Herboristerie
PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES
M. CAMISON
8, rue d'Allemagne, 8
TUNIS
Assortiment complet pour les Ménagères

Domaine de Potinville
P. POTIN, propriétaire
CHAUX
hydraulique
ET CIMENTS
DÉPOT: Avenue de Carthage
Chaux hydraulique, 14 fr. 60 la tonne.
Chaux éminemment hydraulique, 21 fr. 60 la tonne.
Ciment de Grappiers (prise lente) 40 fr. la tonne.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
des Assur. Agricoles et Industrielles
C^e D'ASSURANCES
contre les accidents de toute nature
CAPITAL: 6.000.000 de fr.
Agent général pour la Tunisie
H. CARBONARO, 52, rue Al-Djazira
TUNIS

Compagnie Algérienne
SOCIÉTÉ ANONYME
ap. 15.000.000 entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte - recouvrements - avances sur titres et marchandises - chèques et lettres de crédit sur tous pays - encaissements de coupons - ventes et achats sur garde titres.
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons trois ans et deux ans, 3 0/0 - bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0 - bons à cinq ans, 4 0/0.

M. Louis FOUBERT
Courtier Maritime et Commercial
TUNIS - 14 Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS
CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour us pays par grande et petite vitesse
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
Service spécial de Déménagements
MAGASINS DE DEPOTS

BOULANGERIE MÉRIDIIONALE
48, Rue Al-Djazira. - TUNIS
C. FÉBRIER
SPÉCIALITÉ DE PAIN DIOGÈNE
LIVRAISON A DOMICILE

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira - TUNIS
C. BOURRY, Armurier
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES de premières fabriques françaises
Appareils pesage de tous systèmes
Atelier de réparation pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPÔT DE TOILES DE MINES et de CHASSE

TERMINUS-HOTEL
J. CAILLOS, PROPRIÉTAIRE
TUNIS, Place de la Gare Française, TUNIS
Cet établissement se recommande à MM. les voyageurs, touristes et négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.
CUISINE RECOMMANDÉE - PRIX MODÉRÉS

DEPÔTES CAOUTCHOUCS
TORRHON et Co
DE BERMONT-FERRAND
TUNIS - 18, rue de Constantine, 18 - TUNIS
Tuyaux de refoulement, aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide, arrosage et pompes à incendie. Tuyaux pour gaz, appareils à sulfater, acoustique, etc. Courroies pour transmission et transporteurs. Courroies balata; joints, clapets, rondelles, tampons pour pompes. Calfat, graisseur (breveté s. g. d. g.) feuilles caoutchouc, loutre plombaginée dit carnum, etc., etc. Balais-racloirs (brevetés s. g. d. g.). Garnitures de roues de tous véhicules. - Tapis pleins et à grilles. - Pneumatique Torrhon (breveté s. g. d. g.) - Touriste (breveté s. g. d. g.), cercles creux et pleins et tous articles pour la vélocipédie. Vétements civils et militaires indécomposables, tabliers de cheval, couvertures, matelas, housses, tubes, etc., etc.
S'adresser MAISON MOLE, 7, Avenue de France, Tunis, seule dépositaire pour la Tunisie.

Cabinet Dentaire
20, rue Angleterre - TUNIS
Ouvert tous les jours, de 8 h. du matin et de 1 à 5 h. du soir
Les dimanches et jours fériés par rendez-vous
V. PETIT, chirurgien-dentiste
ex-opérateur de la Société dentaire de Paris
Extraction simple. 2 || Obturation émail. . FR. 3 et 5
Extraction sans douleur. 5 || - platine et argent 3 et 5
Nettoyage de bouche. 5 || Aurification de 8 à 25
Appareils partiels ou complets, dents américaines et anglaises
r. la dent
Dents à pivot or, sans que ni chochet. 12 || Dents sur or. FR. 15
Réparation d'appareils. 6 || Redressement. de 25 à 50
Tous mes appareils dentaires et obturations sont exécutés avec des matières premières de même fabrication et de même valeur que celles universellement employées par tous les dentistes.
Tous mes travaux sont garantis et défient toute concurrence

G^{DE} EPICERIE ORIENTALE
GROS ET DÉTAIL - Rue d'Italie, 24 et 26 - Maison fondée en 1881
Aimé EYRIÈS
Denrées coloniales, Conserves alimentaires françaises et anglaises, Vins fins, Spiritueux
Liqueurs fines de marque.
Arrivages par tous les courriers de Beurres, Fromages et Charcuterie.
Demander le Catalogue

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.
H. BOURREL
entrepoteur
Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Co, Cruas, bassin du Teil (Ardèche)
Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland de Grappier
Entrepôts et bureaux: 54, avenue de la Marine, TUNIS.

LE MONDE
C^e Française d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie
SIEGE SOCIAL: PARIS, 16, rue Lepeletier
sous le contrôle de l'Etat
VIE. - Assurances en cas de décès. - Mixtes et à terme fixe. - Assurances en cas de vie. - Rentes viagères immédiates, différées et sur vie. - Nues propriétés, etc.
INCENDIE. - Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. - Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. - Contre le recours des locataires. - Contre les risques latents et les risques du voisinage.
La Compagnie LE MONDE opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires à une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Compagnie s'engage de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France.
S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie, Tunis, 25, avenue de Paris.

Grande Boulangerie et Pâtisserie Anglaise
24, rue d'Italie
ET GRANDE BOULANGERIE VIENNOISE
3, boulevard de Paris - TUNIS
Spécialité de pain viennois. - Brioche - Croissants - Petits pains pour thé et café - Bonbons - Gateaux - Tartes - Desserts, etc.
Pains de luxe et de ménage - Spécialité de pains anglais - Biscuits - thés fins - Vins fins et liqueurs de premier choix - Petits fours - Fournitures pour soirées - Baptêmes - Mariages et Bals.

VINS DE FRANCE & DE TUNISIE
Rhum Sainte-Lucie
Eaux-de-vie fines de marc et de vin
René DELARUE
14, rue d'Espagne, Tunis

PHARMACIE LYONNAISE
TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies exposées, inflammations de la bouche.
Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

A L'ÉTOILE D'OR
TUNIS. - 20, rue d'Italie, 20. - TUNIS
LE MAGASIN DE L'ÉTOILE D'OR
offre un choix considérable d'articles de bijouterie tels que alliances bagues bracelets boucles-doreilles chaînes de montre, colliers, médailles, médaillons, épingles de cravates, etc etc tous ses articles sont en or contrôlé 18 karats. Articles en argent premier titre bracelets bagues, bourses, rond de serviettes, pince à sucre, etc etc.
La maison recommande principalement son choix de haute fantaisie en email article de la dernière création.

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 100 millions de fr. entièrement versés
AGENCE DE TUNIS
Sous-Agences à Sousse et à Sfax, Bureau à Gabès
Th. PROUST o. *, Directeur des Agences en Tunisie
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres soixante et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 1/2 % - à 2 ans, 2 1/2 % - à 3 ans, 3 % - à 4 ans, 3 1/2 %.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde de valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital: 30 millions
Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe: à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS - SERVICES A GRANDE VITESSE
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille

Départ de Marseille	le	Lundi	midi.
Arrivée à Tunis	le	Mardi	7 h. 30 soir.
Départ de Tunis	le	Mercredi	4 h. soir.
Arrivée à Sfax	le	Jeudi	10 h. matin.
Départ de Sfax	le	Jeudi	3 h. soir.
Arrivée à Sousse	le	Vendredi	2 h. matin.
Départ de Sousse	le	Vendredi	midi.
Arrivée à Tunis	le	Vendredi	9 h. soir.
Départ de Tunis	le	Samedi	midi 30.
Arrivée à Marseille	le	Dimanche	8 h. soir.

Ligne hebdomadaire Marseille-Bizerte-Tunis-Malte-Tunis-Bizerte-Marseille

Départ de Marseille	le	Vendredi	midi.
Arrivée à Bizerte	le	Samedi	8 h. 30 soir.
Départ de Bizerte	le	Samedi	miuit.
Arrivée à Tunis	le	Dimanche	4 h. matin.
Départ de Tunis pour Malte	le	Dimanche	3 h. soir.
Arrivée à Malte	le	Lundi	9 h. matin.
Départ de Malte pour Tunis	le	Lundi	5 h. soir.
Arrivée à Tunis	le	Mardi	11 h. m.
Départ de Tunis pour Bizerte	le	Mercredi	midi 30.
Arrivée à Bizerte	le	Mercredi	4 h. 30 soir.
Départ de Bizerte pour Marseille	le	Mercredi	10 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille	le	Vendredi	7 h.

C^e DE NAVIGATION MIXTE
C^e TOUACHE - Service postal français - Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie et la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 3 h. 15 matin.
» DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les dimanches à 8 h. 30 matin.
» A MARSEILLE, tous les mercredis, à 3 h. 45 matin.
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.
» DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à midi 30.
» DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les samedis, à 4 h. du soir.
La C^e accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Londres, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis 3, rue d'Allemagne.
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ.